

# AEE PNUE / PAM Plan de Travail Commun 2006–2008



Agence européenne pour l'environnement



**Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)**

48, avenue Vassileos Konstantinou, 11635 Athènes, Grèce

Tél: +30 210 7273100, Fax: +30 210 7253196-7

[unepmedu@unepmap.gr](mailto:unepmedu@unepmap.gr), [www.unepmap.org](http://www.unepmap.org)

**Agence européenne pour l'environnement (EEA)**

Kongens Nytorv 6, 1050 Copenhague K, Danemark

Tel.: +45 33 367100, Fax: +45 33 367199

[www.eea.europa.eu](http://www.eea.europa.eu)

## Introduction

*Jacqueline McGlade  
Directrice de l'AEE*

L'environnement méditerranéen est réputé comme l'un des plus riches mais aussi l'un des plus vulnérables au monde. Les autorités locales, régionales et nationales ainsi que les organisations internationales et les institutions de financement déploient des efforts considérables pour la protection environnementale de la Méditerranée.

De nombreux problèmes écologiques continuent à se poser dans la région. Dans un rapport commun publié en 2006, l'AEE et le PNUE/PAM ont souligné l'étendue de la dégradation de l'environnement et identifié onze problèmes majeurs, allant de l'évacuation des eaux usées en villes aux invasions biologiques.

Les défis actuels et futurs découragent, mais leur ampleur ne doit pas nous faire baisser les bras. Au contraire, ils doivent nous inciter à l'action et nous encourager à poursuivre ensemble des objectifs communs.

L'Agence européenne pour l'environnement a développé une longue tradition de coopération avec le Bureau de coordination et les Centres d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE. Des initiatives politiques récentes et concrètes, telles que la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et l'initiative Horizon 2020 servent à présent d'axe central pour la coopération en région méditerranéenne.

Pour renforcer cette coopération, l'AEE et le PNUE/PAM ont élaboré un plan de travail commun afin de structurer et de systématiser davantage leur collaboration. Ce plan s'appuie sur le programme de coopération entre le Bureau de coordination du PAM et la Commission européenne, lequel préconise une coopération accrue et des activités communes.

Le plan de travail commun définit le cadre d'une collaboration structurée et cohérente et trace la voie à suivre vers la productivité, en vue d'intensifier le partenariat entre nos deux organisations et de rendre notre travail plus efficace.

En outre, l'AEE et son réseau, Eionet (regroupant 32 pays membres), en partenariat avec d'autres structures européennes, créent actuellement un système d'information environnementale partagé. Ce projet présente de fortes analogies avec l'élaboration d'InfoMAP, système d'information partagé proposé dans le contexte de la Convention de Barcelone.

En collaborant avec le PNUE/PAM, nous espérons créer des synergies significatives et développer un sens du renforcement mutuel de la capacité, ce qui permettra d'échanger les expériences dans le domaine de la protection et de l'amélioration de l'environnement et de retirer des enseignements pratiques. Cet aspect peut être extrêmement important compte tenu de la diversité et de la richesse de l'héritage environnemental, géographique, culturel et socio-économique des pays méditerranéens.

## Introduction

*Paul Mifsud  
Coordinateur du  
PNUE/PAM*

La coopération entre le Plan d'action pour la Méditerranée et l'Agence européenne pour l'environnement sur des questions environnementales remonte à plusieurs années. Au fil des ans, plusieurs initiatives ont été prises entre l'AEE et le PAM ainsi qu'avec les différentes composantes du PAM afin d'attirer l'attention des responsables politiques et sensibiliser le grand public aux problèmes de pollution en Méditerranée par l'échange d'informations, au moyen d'études, rapports et diverses publications.

Le présent Plan de travail commun a pour objet de mettre les relations entre l'AEE et le PAM sur des bases plus stables. Il jette les fondements d'une coopération performante par la mise en oeuvre de diverses initiatives jusqu'en 2008. Les domaines couverts vont de l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement à la collecte et la gestion des données, des études d'impact sur l'environnement, la mise en place de réseaux et de partenariats, le partage de l'information et des activités et services de communication.

En conjuguant leurs efforts, l'AEE et le PAM pourront utiliser de façon plus efficace leurs ressources et tirer parti de leur force respective. Dans le cas de l'AEE, il s'agit de son réseau de systèmes d'information dans les pays européens. Pour sa part, le PAM apporte une expérience considérable et une très grande quantité de données sur l'état de l'environnement marin en Méditerranée, recueillies pendant trente années dans l'ensemble des pays du bassin méditerranéen, dans le cadre de la Convention de Barcelone.

Ce plan de travail a été mis au point à un moment où le PAM s'engage au niveau régional dans plusieurs projets et initiatives en coopération avec la Commission Européenne et certaines institutions financières internationales, telles la Banque mondiale et la BEI, dans le but d'améliorer l'état du milieu marin de la Méditerranée. Cependant, si les résultats et les incidences de ces initiatives ne sont divulgués de façon appropriée et proprement portés à l'attention des responsables politiques, ils n'auront que très peu d'impact.

La mise en oeuvre du Plan de travail commun AEE-PAM devrait en principe permettre aux deux organisations de mieux contribuer à sensibiliser les responsables politiques, la société civile et le grand public en général aux questions concernant l'état de l'environnement, questions actuellement placées au premier rang des préoccupations politiques dans le monde, en raison des effets des changements climatiques.

## Contexte et objectifs

Ce plan de travail fournit le cadre pour l'établissement d'une coopération stable et efficace entre l'AEE et le PNUE/PAM pour la période 2006 à 2008 et au delà, avec la perspective de développer un partenariat durable.

Le plan de travail tend à consolider, à développer et à intensifier la coopération existante entre AEE et le PNUE/PAM, en augmentant l'efficacité de leur travail et en soutenant une gestion environnementale améliorée dans la région méditerranéenne. Basé sur la tradition existante de coopération, le plan de travail commun vise à établir un partage systématique des informations et des expériences dans tous les secteurs pertinents, ainsi qu'une coordination des activités afin de promouvoir l'interopérabilité et d'éviter si possible toute incompatibilité, répétition de tâches ou redondance.

Le calendrier de ce plan de travail prend en considération les développements et réalisations politiques concrets et entend souligner le rôle de livraison et de diffusion de l'information au niveau du soutien de la mise en œuvre de ces politiques, en particulier la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD) récemment adoptée, le programme d'action commun existant entre la Commission européenne et le PNUE/PAM, la Politique d'Elargissement de l'UE, la Politique européenne de Voisinage et enfin l'initiative Horizon 2020.

Les activités feront l'objet d'un suivi régulier par l'AEE et le Secrétariat du PNUE/PAM et mais aussi de rapports et de mises à jour comme exigé.

La plupart des activités énumérées dans le plan de travail commun ne représentent pas de nouveaux domaines de travail pour les organisations concernées. Elles visent plutôt à poursuivre la coopération dans les domaines d'action existants, dans le but d'améliorer leur mise en œuvre. Ceci inclut les contributions respectives au développement d'une infrastructure pour le traitement des statistiques officielles via le programme MEDSTAT, lancé dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, sous les auspices de la Commission européenne.

On sait que l'application complète de certaines activités de ce plan peut nécessiter des moyens complémentaires. Comme il se doit, l'AEE et le PNUE/PAM rechercheront ces ressources.

## Les priorités pour le Plan de Travail Commun

Huit pays signataires de la Convention de Barcelone et membres du PNUE/PAM sont aussi membres de l’AEE : Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Slovénie, Espagne et Turquie. En outre, quatre pays des Balkans occidentaux, à savoir l’Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et le Monténégro, tous signataires du PNUE/PAM, collaborent aussi avec l’AEE. Ceci justifie pleinement la rationalisation des processus de partage de l’information et de reporting, ainsi que la coopération dans les activités de développement de réseau des organisations, afin de renforcer les synergies dans le contexte des programmes d’action respectifs.

Les activités identifiées visent des actions de collaboration concrètes dans des domaines d’intérêt et de profit mutuels. Dans le même temps, elles soutiendront le Partenariat euro-méditerranéen, y compris le programme MEDSTAT.

Les activités proposées dans le cadre de ce plan de travail couvrent les domaines d’action suivants :

- Rapports sur l’état de l’environnement
- Activités en matière de données, d’indicateurs et de scénario
- Etudes d’évaluation de l’impact
- Activités liées au développement d’un réseau, au partenariat et au soutien
- Activités et services en rapport avec le partage de l’information et la communication

## Plan de travail pour 2006–2008

### 1. Rapports sur l’état de l’environnement

L’AEE et le PNUE/PAM uniront leurs efforts pour assurer une rationalisation efficace de la collecte de données, des méthodes d’analyse et d’évaluation et de la diffusion des résultats de façon accessible et utile, en s’appuyant sur les expériences accumulées via la production de plusieurs rapports communs de l’AEE-PNUE ces dernières années. Ceci représente un cycle de production de rapports de 3 à 4 ans.

Dans le cadre de l’initiative Horizon 2020 placée sous le signe du Partenariat euro-méditerranéen, l’AEE et le PNUE/PAM (MEDPOL), en coopération avec d’autres organisations importantes, contribueront aux rapports réguliers sur l’état de l’environnement en Mer Méditerranée, sur la base d’une série d’indicateurs agréés. Ce travail sera coordonné avec les initiatives similaires en cours (SMDD, EMMA).

Dans la lignée de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD), l’AEE et le PNUE/PAM, via le Plan Bleu, coopéreront en vue de la promotion et du reporting régulier des avancées de la stratégie de développement durable en région méditerranéenne et de l’intégration des préoccupations environnementales dans d’autres domaines politiques.

**Exemples spécifiques de coopération :**

L'AEE continuera à soutenir le PNUE/MAP (Plan Bleu) pour la publication de son rapport « Méditerranée : les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement » afin de promouvoir la prise de conscience environnementale et les approches en matière de développement durable dans la zone méditerranéenne.

L'AEE et le PNUE/PAM, via le Plan Bleu surtout, accorderont une attention particulière aux zones côtières de la région méditerranéenne et contribueront au développement d'études spécifiques sur ces zones.

En soutien des initiatives du PNUE/MAP et des activités de gestion des zones côtières, l'AEE et le PNUE/PAM coopéreront par le biais du PAP/RAC en vue de fournir un rapport sur la gestion intégrée des zones côtières en méditerranée.

L'AEE et le PNUE/PAM, via le CAR/PP, coopéreront afin de promouvoir et d'assurer un suivi régulier des avancées des pays méditerranéens en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre de mesures visant à dissocier le développement industriel de la dégradation environnementale.

**2. Activités en matière de données, d'indicateurs et de scénario**

L'AEE poursuivra sa collaboration avec le PNUE/PAM via le Plan Bleu, en assumant le rôle d'Observatoire de l'Environnement et du Développement méditerranéens, afin de développer des indicateurs et des perspectives pour soutenir le bilan de la Stratégie méditerranéenne pour le Développement Durable et contribuer, sur une base plus régulière, à de fréquentes évaluations. Ce travail se fera principalement au travers d'un transfert d'expériences et d'un échange de données.

**Exemples spécifiques de coopération :**

L'AEE et le PNUE/PAM, via le CAR/PP, contribueront au suivi et à la vérification des données et indicateurs liés aux tendances de génération de déchets dangereux dans les pays méditerranéens, conformément au plan régional du CAR/PP régional visant la réduction des déchets dangereux produits par les installations industrielles.

Dans le prolongement du programme d'action de coopération initié entre le PNUE/PAM et la Commission européenne, l'AEE collaborera comme il se doit avec le PNUE/PAM au travers de MEDPOL et elle assurera l'échange régulier des données résultant du contrôle. Il y aura aussi coopération en termes de définition, de production et de vérification des indicateurs de milieu marin dans le cadre de l'application à l'échelle régionale de la Stratégie Thématique européenne sur le milieu Marin, en tenant particulièrement compte du travail effectué par l'EMMA.

L'AEE et le PNUE/PAM, via le CAR/ASP, coopéreront aussi dans le cadre du développement d'indicateurs de biodiversité marine, en particulier en ce qui concerne les tendances d'expansion des zones d'algues.

**3. Etudes d'évaluation de l'impact**

Pour refléter la nécessité de développer des évaluations de l'impact des nouvelles politiques, des nouveaux programmes et des nouvelles activités dans le contexte de l'UE, l'AEE participera avec le PNUE/PAM au travers du Plan Bleu à l'essai et à la validation des méthodes et outils, ainsi qu'à l'organisation, sur demande, d'études choisies d'évaluations de l'impact étayant la Stratégie méditerranéenne pour le Développement Durable.

**Exemples spécifiques de coopération :**

La Commission a initié une telle approche pour la Zone de libre-échange 2010 et l'AEE participera à la diffusion des résultats de la prochaine étude.

L'AEE et le PNUE/PAM, via le CAR/ASP, contribueront aussi à la diffusion parmi les pays européens des Lignes directrices pour la réalisation d'études d'Impact sur les herbiers élaborés par le CAR/ASP, ainsi qu'à la promotion de l'intégration des lignes directrices dans la législation et les politiques nationales des pays méditerranéens d'Europe.

**4. Activités liées au développement d'un réseau, d'un partenariat et d'un soutien**

L'AEE et le PNUE/PAM coopéreront au niveau institutionnel en participant aux réunions importantes respectives afin d'obtenir une synergie sur les questions stratégiques d'intérêt commun.

L'AEE, avec Eionet, et le PNUE/PAM s'appliqueront à créer des liens entre les Points Focaux Nationaux respectifs et à faciliter des réunions régulières entre ces réseaux. Dans le même temps, l'AEE encouragera les PFN de ses pays membres à fournir des ressources en vue de soutenir les activités de l'AEE en région méditerranéenne.

L'AEE et le PNUE/PAM oeuvreront à établir les liens appropriés avec les réseaux respectifs de bureaux officiels de statistique. Cet objectif est renforcé par le biais du programme MEDSTAT.

De plus, l'AEE et le PNUE/PAM, et plus particulièrement le CAR/INFO avec sa capacité à rechercher et développer des partenariats pour le développement durable, s'attacheront à fortifier les réseaux en établissant des partenariats viables dans la région méditerranéenne.

**Exemples spécifiques de coopération :**

Un exemple de coopération entre l'AEE et le PNUE a été initié et appliqué pour établir un centre d'échange d'information méditerranéen sur la biodiversité marine et côtière.

L'AEE et le PNUE/PAM, via le CAR/ASP, oeuvreront ensemble au développement de ce service.

L'AEE et le PNUE/PAM, via le CAR/PAP travailleront ensemble à développer un centre d'échange d'information sur la gestion côtière méditerranéenne.

L'AEE coopérera avec le PNUE/PAM en vue de soutenir le transfert de connaissances sur les technologies environnementales au sein des pays de l'UE et des partenaires méditerranéens, par la diffusion des bases de données d'experts et de technologies méditerranéennes du CAR/PP.

L'AEE et le PNUE/PAM, via le CAR/ASP, établiront des procédures en vue du partage de l'information sur la biodiversité marine et côtière méditerranéenne, en particulier sur les sites Natura 2000 méditerranéens.

**5. Activités et services en rapport avec le partage de l'information et la communication**

En vue de soutenir la création récente du CAR/INFO, l'AEE et le PNUE/PAM échangeront informations, expériences et expertise en ce qui concerne la mise sur pied d'un système commun de partage de l'information, de

reporting et de communication pour le PNUE/PAM. Fort de son expérience de longue date dans des installations similaires, l'AEE peut fournir à cette fin l'expertise, l'expérience opérationnelle et technique et les directives.

Plus particulièrement, l'AEE et le PNUE/PAM, avec l'implication totale du CAR/INFO, coopéreront dans les domaines suivants :

- La conception et la mise en œuvre d'InfoMAP
- La conception et le développement d'un système de reporting PAM présentant une interopérabilité et une compatibilité avec d'autres systèmes pertinents de reporting
- Le développement d'une stratégie d'information et de communication pour le PNUE/PAM et la SMDD

## Mise en œuvre du Plan de Travail Commun

Les activités proposées seront en phase avec le contenu et le calendrier du Plan de Gestion annuel de l'AEE et du Biennium du PNUE/PAM. Pour chaque projet et ses activités connexes, une personne de contact sera identifiée par les Secrétariats respectifs de l'AEE et du PNUE/PAM. La responsabilité de ces personnes de contact sera de faciliter la coopération dans le cadre de cet accord, y compris la coordination des contacts avec les Centres Thématiques Européens (CTE) et les Centres d'Activités Régionales (CAR).

## Activités connexes dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen

L'AEE soutient aussi comme suit la Commission européenne dans les domaines de l'évaluation, du reporting et du développement d'un réseau dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen :

- L'AEE soutient la DG Environnement dans sa coopération avec le PNUE/PAM
- L'AEE soutient le développement de l'initiative Horizon 2020 de la DG Environnement et elle contribuera à mesurer les avancées de cette initiative
- L'AEE soutiendra, sur demande, le programme environnemental MED-STAT en identifiant et en facilitant les besoins spécifiques de formation (contrôle, méthodologies d'indicateur, systèmes d'information)
- L'AEE héberge le Centre d'échange d'information SMAP GSR (Gestion et Support Régionaux du Programme euro-méditerranéen pour l'Environnement), qui fournit à la communauté SMAP les informations relatives aux projets environnementaux subventionnés par le SMAP et les informations et rapports environnementaux aux niveaux national et régional
- L'AEE fournit, sur demande, un soutien aux pays membres de l'AEE de la région méditerranéenne
- L'AEE fournit, sur demande, un soutien aux projets mis sur pied dans la région méditerranéenne
- L'AEE soutient le Système euro-méditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau (SEMIDE), à travers l'échange d'informations et d'expériences



